

**TRANSFERT HYDRAULIQUE DE SEDIMENTS
MARINS POUR LE RECHARGEMENT ANNUEL
DES PLAGES SUD DE CAPBRETON**

Sous-dossier 2

Etude d'impact environnemental valant dossier de demande
d'autorisation au titre des articles L.214-1 et suivants du
Code de l'Environnement

ADDENDUM 2



INFORMATIONS GENERALES SUR LE DOCUMENT

Contact	CASAGEC INGENIERIE 18 rue Maryse Bastié Z.A. de Maignon 64600 Anglet - FRANCE Tel : + 33 5 59 45 11 03 Web : http://www.casagec.fr
Titre du rapport	TRANSFERT HYDRAULIQUE DE SEDIMENTS MARINS POUR LE RECHARGEMENT ANNUEL DES PLAGES SUD DE CAPBRETON Sous-dossier 2 – Etude d'impact environnemental valant dossier de demande d'autorisation au titre des articles L.214-1 et suivants du Code de l'Environnement ADDENDUM 2
Maître d'Ouvrage	Commune de Capbreton
Auteur(s)	Clémence FOULQUIER – foulquier@casagec.fr
Responsable du projet	Clémence FOULQUIER – foulquier@casagec.fr
Rapport n°	CI-16449-C

SUIVI DU DOCUMENT

Rev.	Date	Description	Rédigé par	Approuvé par
00	06/12/2017	Addendum à la partie « Analyse des effets cumulés »	CFR	DRY

TABLE DES MATIERES

1	Préambule	3
2	Analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus	4
2.1	Liste des projets connus	4
2.2	Restauration du trait de côte et de la biodiversité du lac marin d'Hossegor	4
2.2.1	Présentation du projet et interaction avec le transfert hydraulique de sédiments marins	4
2.2.2	Analyse des potentiels effets cumulés.....	7

1 PREAMBULE

La commune de Capbreton doit faire face depuis de nombreuses années à des phénomènes d'érosion de son littoral. Ces phénomènes constituent une problématique majeure tant pour le maintien et la protection du cordon dunaire d'une part, que pour l'attractivité des activités balnéaires d'autre part.

Un très large dispositif de protection a donc été mis en place comprenant des perrés longitudinaux de haut de plage sur le front de mer, des épis transversaux en enrochements et un système de transfert hydraulique des sables depuis la plage Notre-Dame au Nord vers les plages situées au Sud du débouché en mer du Boucarot. Ces transferts, réalisés par la commune de Capbreton depuis 2008, ont pour buts de limiter l'action de l'érosion sur les plages du front de mer et Sud mais aussi d'abaisser le niveau de sable de la plage Notre-Dame, évitant ainsi son débordement et l'ensablement du chenal d'accès au port.

L'arrêté préfectoral encadrant ces opérations d'extraction et de rechargement prenant fin en août 2017, la commune de Capbreton souhaite renouveler son autorisation de transfert hydraulique des sédiments marins pour le rechargement annuel de ses plages. Compte tenu de la poursuite des phénomènes d'érosion en particulier sur le littoral Sud à partir de la plage de la Savane, la commune a souhaité intégrer dans cette demande de renouvellement une augmentation des volumes de sable à transférer en s'appuyant sur les conclusions de l'étude de stratégie locale de gestion du trait de côte de Capbreton finalisée en juin 2016.

L'étude d'impact du transfert hydraulique de sédiments marins pour le rechargement annuel des plages Sud de Capbreton, déposée en décembre 2016, fait référence, dans sa section « Analyse des effets cumulés », au projet de désensablement du lac d'Hossegor. Ces travaux de désensablement ont fait l'objet d'une étude d'impact et d'une enquête publique (premier dossier déposé le 30 Octobre 2015). Néanmoins, suite aux commentaires émis lors de l'Enquête Publique du projet, le maître d'ouvrage s'est interrogé sur la pertinence de la mesure compensatoire initialement proposée et à souhaiter réétudier les différentes modalités de cette mesure. Le SIVOM Côte Sud a ainsi présenté en décembre 2016 un second dossier établi sur la base du précédent document déposé mais intégrant de nouvelles propositions de mesures compensatoires ainsi que les récentes études réalisées par le SIVOM Côte Sud à savoir : les derniers levés topo-bathymétriques du lac et des plages d'Hossegor et de la plage de la savane à Capbreton, les caractérisations sédimentaires du lac d'Hossegor, l'avant-projet de la mission de Maîtrise d'œuvre des travaux ainsi qu'un plan de dragage actualisé.

L'objet du présent addendum est donc de mettre à jour la section précitée visant à appréhender les effets cumulés que pourraient avoir les transferts hydrauliques de sables pour le rechargement des plages Sud de Capbreton avec les travaux de désensablement du lac d'Hossegor tels que définis dans le dernier dossier déposé.

2 ANALYSE DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

Cette rubrique apparue avec la réforme des études d'impact (Décret n°2011-2019 du 29 décembre 2011) implique la prise en compte des effets cumulés qu'est susceptible d'avoir le projet avec d'autres projets. L'article R.122-5 du Code de l'Environnement définit ces autres projets comme ceux, « *qui lors du dépôt de l'étude d'impact :*

- *ont fait l'objet d'un document d'incidences au titre de l'article R. 214-6 et d'une enquête publique ;*
- *ont fait l'objet d'une étude d'impact au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement a été rendu public.*

Sont exclus les projets ayant fait l'objet d'un arrêté au titre des articles R. 214-6 à R. 214-31 mentionnant un délai et devenu caduc, ceux dont la décision d'autorisation, d'approbation ou d'exécution est devenue caduque, dont l'enquête publique n'est plus valable ainsi que ceux qui ont été officiellement abandonnés par le pétitionnaire ou le maître d'ouvrage. »

2.1 LISTE DES PROJETS CONNUS

Les sites internet de la préfecture des Landes et celui de la DREAL Aquitaine ont mis en évidence l'existence du projet de « Restauration du trait de côte et restauration de la biodiversité du lac marin d'Hossegor ». Ce projet se situe à moins de 1km du projet de rechargement de plage et certaines zones sont communes aux deux projets.

2.2 RESTAURATION DU TRAIT DE COTE ET DE LA BIODIVERSITE DU LAC MARIN D'HOSSEGOR

2.2.1 Présentation du projet et interaction avec le transfert hydraulique de sédiments marins

Ce projet consiste à restaurer l'état cible du lac marin d'Hossegor par :

- **Phase 1 :** l'extraction d'un volume de sédiments de 130 000 à 160 000 m³ par une drague aspiratrice stationnaire,
- **Phase 2 :** selon les besoins après levés bathymétriques, des entretiens pour un volume annuel ou biennal extrait de 20 000 à 30 000 m³ pour la partie Sud du lac et d'un volume de 50 000 à 70 000 m³ sur 10 ans pour le chenal d'accès au lac. L'extraction des sédiments sera assurée par une drague aspiratrice stationnaire pour le chenal et par des engins hydrauliques de travaux publics pour le lac.

Les sédiments dragués sont destinés, dans la phase 1 de l'opération, à un rechargement de la plage de la Savane via le système de transfert hydraulique situé de part et d'autre du chenal du Boucarot, puis en phase 2, au rechargement des plages du Parc, Chênes Lièges et Blanche pour la partie Sud du lac et La Savane pour le chenal d'accès.

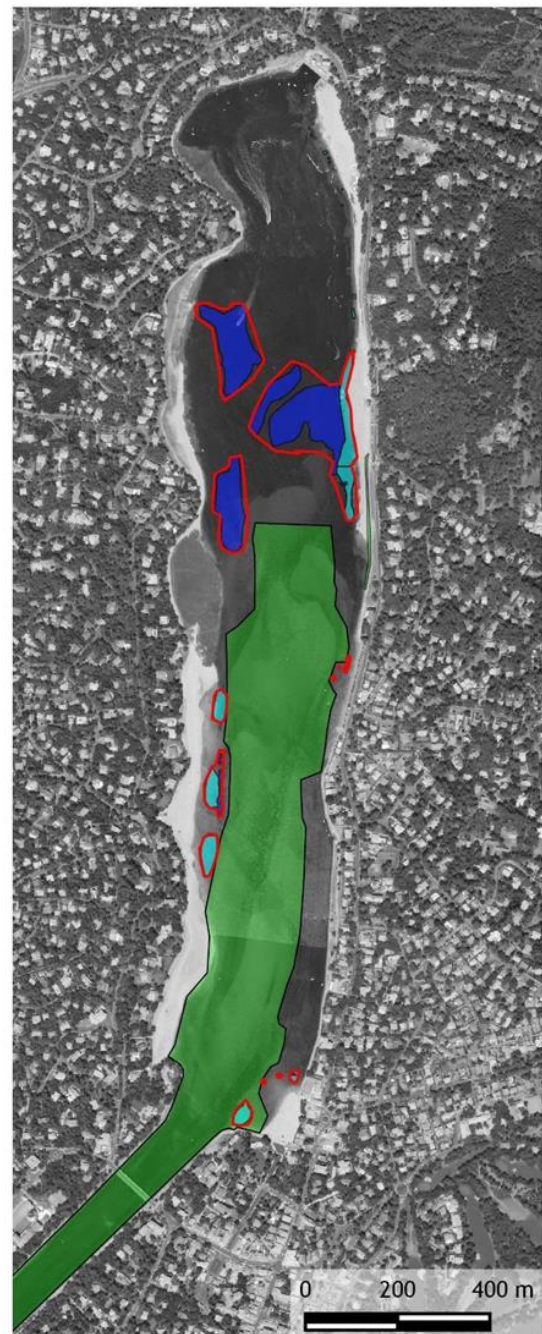
Le SIVOM Côte Sud, maître d'ouvrage du projet, a déposé le 30 octobre 2015 un dossier de demande d'autorisation au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement pour la restauration du trait de côte et la restauration de la biodiversité du lac marin d'Hossegor (IDRA, 2015).

L'Arrêté Préfectoral n°40-2015-00358 portant autorisation unique au titre de L.214-3 du Code de l'Environnement en application de l'ordonnance n°2014-619 du 12 juin 2014 et la déclaration d'intérêt général au titre de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement concernant la restauration du trait de côte et restauration de la biodiversité du lac marin d'Hossegor ont été signés le 6 décembre 2016.

Néanmoins, à la suite des commentaires émis lors de l'Enquête Publique, la commune de Soorts-Hossegor s'est interrogée sur la pertinence de la mesure compensatoire initialement proposée et à souhaiter réétudier les différentes modalités de cette mesure. Le SIVOM Côte Sud a donc présenté en décembre 2016 un second dossier établi sur la base du précédent document déposé mais intégrant de nouvelles propositions de mesures compensatoires ainsi que les récentes études réalisées par le SIVOM Côte Sud à savoir : les derniers levés topo-bathymétriques du lac et des plages d'Hossegor et de la plage de la savane à Capbreton, les caractérisations sédimentaires du lac d'Hossegor, l'avant-projet de la mission de Maîtrise d'œuvre des travaux ainsi qu'un plan de dragage actualisé.

L'autorisation est à nouveau demandée pour une période de 10 ans, durée qui doit permettre d'échelonner l'opération de retour à l'état cible en y incluant des dragages d'entretien. L'enquête publique est programmée du 4 décembre 2017 au 5 janvier 2018. Par conséquent, les travaux de phase 1 ne pourront se dérouler au plus tôt qu'entre octobre 2018 et mars 2019. La seconde phase est programmée entre les mois de septembre-octobre ou de janvier-février pour l'entretien de la partie Sud du lac et d'octobre et de février pour l'entretien du chenal du Boucarot et du canal d'Hossegor.

La figure présentée dessous localise le projet et son emprise.



Emprise travaux

- Plan de dragage préconisé
- Emprise stockage sable préconisé
- Barrières de mise en défens préconisées

Habitats et flore à enjeux écologiques

- Dune grise à Immortelle
- Dune mobile à Oyat
- Herbiers atlantiques à Zostère marine
- Herbiers atlantiques à Zostère naine



SIVOM Côte Sud - Tous droits réservés - Sources: IGN BD Ortho (2007) - Cartographie: Biotope, 2015

Figure 1: Localisation du projet sur la plage de la Savane (Capbreton) à gauche et le lac d'Hossegor à droite (source : BIOTOPE, 2015).

2.2.2 Analyse des potentiels effets cumulés en phase travaux

Les premiers travaux de rechargement du présent dossier de renouvellement d'autorisation sont prévus de débuter entre avril et juin 2018. Par conséquent, il n'y aura pas d'interactions directes entre les travaux de rechargement par les sables du lac d'Hossegor issus de la phase 1 « Restauration de l'Etat Cible » (octobre 2018 à mars 2019) et ceux de la plage Notre-Dame (avril 2018 à juin 2018).

2.2.3 Analyse des potentiels effets cumulés en phase exploitation

Dans le cadre du projet de désensablement du lac d'Hossegor, des travaux d'entretien du chenal d'accès sont prévus. Les 50 000 à 70 000m³ de sables ainsi extraits seront valorisés à travers une opération de rechargement de la plage de la Savane entre les mois d'octobre et de février.

Ainsi, l'année où les travaux d'entretien du chenal d'accès seront mis en œuvre, la plage de la Savane aura déjà reçu entre 50 000 et 70 000 m³ de sable. De ce fait, si le levé topographique mis en œuvre préalablement à chaque opération de rechargement avec les sables de la plage de Notre-Dame révèle que la plage de la Savane n'a pas besoin de bénéficier de rechargements complémentaires, les sables de la plage Notre-Dame pourront être utilisés pour recharger :

- Les plages du front de mer pour des volumes de 50 000 m³ au maximum,
- La plage de la Piste pour des volumes de 75 000 m³ au maximum.

Lors de l'année de mise en œuvre des travaux d'entretien du chenal d'accès, les rechargements depuis les sables de la plage Notre-Dame viendront donc compléter les rechargements depuis les sables du lac d'Hossegor.